**Motion gratuité :**

Les membres du conseil d’administration du collège Fabien tiennent à protester au sujet du mode d’attribution du « chèque réussite » dans le 93.

 Il y a deux ans le conseil départemental avait annoncé la mise en place du « chèque réussite » et avait , en parallèle, supprimé la subvention qu’il donnait aux établissements pour l’achat de cahiers de TD, de séries…. auparavant pris en charge dans le cadre de la gratuité . Il avait renvoyé l’aide à la gratuité à l’attribution d’un chèque réussite d’un montant de 200 euros attribué aux familles de 6ème qui en feraient la demande. Cette demande devait se faire par internet avec un processus en plusieurs temps nécessitant de scanner des documents et de recevoir des confirmations toujours par internet.

 Nous avions alerté le conseil départemental sur les problèmes soulevés par ce mode d’attribution entraînant une absence de demande des familles les plus nécessiteuses, celles-ci ne possédant pas le matériel et le savoir- faire nécessaires. De plus cette allocation n’arrivait qu’en octobre novembre donc après la rentrée et l’achat du matériel demandé par les collèges. Un an après, le bilan nous donnait malheureusement raison, sur 17000 familles susceptibles de toucher cette aide seulement 11000 familles avaient fait la demande.

Malgré nos interventions le conseil départemental a persisté dans son choix en annonçant une meilleure information et en demandant aux services des collèges d’assurer l’aide aux familles. Ceci a entraîné un surcroît de travail de services déjà très sollicités. Cela n’a pas suffi puisque le bilan est encore négatif : seulement 12000 familles ont fait la demande en 2016- 2017.

Nous demandons le retour à l’allocation donnée aux établissements ce qui assurera la distribution du matériel à **tous l**es élèves.

**Motion bourses :**

Cette année le ministère a décidé de dématérialiser la demande de bourse faite par les familles auparavant sur dossier papier.

Ceci a entraîné de nombreux problèmes auprès des familles de notre collège : absence de connexion internet, non compréhension des consignes, adresse de messagerie refusée par le serveur…

Les familles se sont tournées vers le collège pour recevoir une aide. Ceci a occasionné un surcroît de travail important du service d’intendance qui a accueilli des personnes plusieurs soirs. Tout cela sans qu’aucune reconnaissance de ce travail supplémentaire ne soit prise en compte par le ministère.

Malgré les efforts du collège le nombre de famille ayant réussi à faire la demande est en baisse par rapport à l’année dernière : 210 en 2016-2017 , 183 en 2017 2018 alors que nous avons une classe supplémentaire.

De plus, après la demande, il est désormais demandé aux services d’intendance de vérifier l’exactitude du revenu fiscal déclaré et de demander un RIB aux familles . Ces démarches étaient faites, auparavant, en même temps que la demande de bourse papier . Les élèves doivent donc rapporter un RIB. Il est fort à craindre que des dossiers ne soient pas validés à cause de cette étape supplémentaire.

Il est vraiment inadmissible que les familles ayant le plus besoin d’aide financière, mais qui sont aussi celles qui ont le moins accès aux moyens de communication numérique, soient victimes de décisions ministérielles ignorant la réalité de terrain de nos quartiers.

Les membres du Conseil d’administration du collège Fabien de Montreuil demandent au ministère de réétudier ce mode de demande des bourses ou de se donner les moyens du passage au numérique sans pénalisation des familles.